

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2365

4 octobre 2011

SOMMAIRE

Arelux UK S.à r.l.	113495	European Logistics Feeder S.C.A.	113509
Arendt Services S.A.	113503	Eurowind S.A.	113509
Auréthom S.à r.l.	113518	Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l.	113495
AZ-Medical S.A.	113481	Financière Ottre S.A.	113486
Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.	113520	Firebird Mongolia Holdings S.à r.l.	113512
Commerz Funds Solutions S.A.	113520	F.I.S. Real Estate S.A.	113479
Crescolux S.A.	113510	F.I.S. Real Estate S.A.	113510
EAVF BEN Chemnitz Sàrl	113477	Five Stars Properties S.A.	113514
EAVF BEN Hanover Sàrl	113477	GFI Software S.à r.l.	113487
EAVF BEN Holdco Sàrl	113478	Hattrick Lux No. 3 S.à r.l.	113481
EAVF BEN Meckenheimt Sàrl	113478	Hëllef fir d'Kanner vu Fortaleza Asbl ...	113517
EAVF BEN Merksteim Sàrl	113479	I Nigri Sàrl	113517
EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl	113479	Joining Hands International Co.	113510
EAVF BEN Neumunster Sàrl	113480	Kalmar Capital S.A.	113486
EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l.	113480	Lorecar S.A.	113512
EAVF BEN Schoenebeck Sàrl	113485	Luxco 136 S.à r.l.	113480
EAVF BEN Uelzen Sàrl	113485	Mecca World Group S.A.	113506
ECF London Office S.à r.l.	113479	Mirado S.A.	113489
Edicom S.A.	113480	Realgest S.A.	113494
Engineering S.A.	113486	Solvay Luxembourg S.à r.l.	113491
EuroAccess	113477	Taurus Company S.A.	113489
EuroAccess	113477	Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.	113474
Europe 94 S.A.	113505	Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.	113514
European Consultants (Luxembourg) S.A.	113520	TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.	113477
European Foods Company	113505	TV Holding S.à r.l.	113487
EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER)	113486	Tyche Business Associates S.A.	113478
EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER)	113489	Villar Horesca Marketing S.à r.l.	113505

Tiger Holding Four Jobs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.171.

In the year two thousand eleven, on the twenty eighth day of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four Jobs S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on December 29, 2008 amended by deed enacted on February 23, 2011, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 144 171.

The meeting is opened at 9 am and presided by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Mrs. Véronique Petit, private employee, residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of a new class of shares being Class Y of redeemable shares.

2. Increase of the corporate capital by an amount of 333,249.- USD (three hundred thirty three thousand two hundred forty nine United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 25,490,502.80 USD (twenty five million four hundred ninety thousand five hundred two United States Dollars and eighty cents) to 25,823,751.80USD (twenty five million eight hundred twenty three thousand seven hundred fifty one United States Dollars and eighty cents) by the issue of 9,521.40 (nine thousand five hundred twenty one point forty) new redeemable shares of class Y of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

3. Amendment of article 8.1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create a new class of shares being Class Y of redeemable shares.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 333,249USD (three hundred thirty three thousand two hundred forty nine United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 25,490,502.80 USD (twenty five million four hundred ninety thousand five hundred two United States Dollars and eighty cents) to 25,823,751.80 USD (twenty five million eight hundred twenty three thousand seven hundred fifty one United States Dollars and eighty cents) by the issue of 9,521.40 (nine thousand five hundred twenty one point forty) new redeemable shares of class Y of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash as follows:

USD Paid for

Shareholder Name	Class Y Shares	Class Y Shares
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	9,521.40	333,249

Intervention - Subscription - Payment

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430, here represented by Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

USD Paid for

Shareholder Name	Class Y Shares	Class Y Shares
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	9,521.40	333,249

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 333,249 USD (three hundred thirty three thousand two hundred forty nine United States Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the shareholders decide to amend article 8.1 of the articles of association as follows:

“ **8.1.** The Company’s capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company’s capital is set at 25,823,751.80 USD (twenty five million eight hundred twenty three thousand seven hundred fifty one United States Dollars and eighty cents) represented by 609,093.34 (six hundred nine thousand ninety three point thirty four) redeemable shares of Class M, 5,580 (five thousand five hundred eighty) redeemable shares of Class R, 113,626.74 (one hundred thirteen thousand six hundred twenty six point seventy four) redeemable shares of class T and 9,521.40 (nine thousand five hundred twenty one point forty) new redeemable shares of class Y of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 9.30 am.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l’assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four Jobs S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 29 décembre 2008, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois le 23 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 144 171.

L’assemblée est ouverte à 9.00 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privé, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d’Eich.

La présidente prie le notaire d’acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l’acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l’assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l’ordre du jour.

III.- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Création d’une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe Y de parts sociales rachetables.

2. Augmentation du capital social à concurrence d’un montant de 333.249 USD (trois cent trente-trois mille deux cent quarante-neuf Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 25.490.502,80 USD (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent deux Dollars US et quatre-vingt cents) à 25.823.751,80 USD (vingt cinq millions huit cent vingt-trois mille sept cent cinquante et un Dollars US et quatre-vingt cents) par l’émission de 9.521,40 (neuf mille cinq cent vingt et un virgule quarante) nouvelles parts sociales de classe Y d’une valeur nominale de 35.- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en nature.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales de classe Y par apport en nature d’actions.

3. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’assemblée, cette dernière prend à l’unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, à savoir la classe T de parts sociales rachetables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant 333.249 USD (trois cent trente-trois mille deux cent quarante-neuf Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 25.490.502,80 USD (vingt-cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille cinq cent deux Dollars US et quatre-vingt cents) à 25.823.751,80 USD (vingt cinq millions huit cent vingt-trois mille sept cent cinquante et un Dollars US et quatre-vingt cents) par l'émission de 9.521,40 (neuf mille cinq cent vingt et un virgule quarante) nouvelles parts sociales de classe Y d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire et d'admettre à la souscription les nouvelles parts sociales rachetables l'actionnaire existant comme suit:

Parts sociales de classe Y

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	9.521,40	333.249
-----------------------------------------	----------	---------

Intervention - Souscription - Paiement

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430, représentée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

a déclaré souscrire les nouvelles parts sociales rachetables de classe Y, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe Y

Tiger Holding Four Parent S.à.r.l.	9.521,40	333.249
-----------------------------------------	----------	---------

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 333.249 USD (trois cent trente-trois mille deux cent quarante-neuf Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, les actionnaires décident de modifier l'article 8.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 25.823.751,80 USD (vingt cinq millions huit cent vingt-trois mille sept cent cinquante et un Dollars US et quatre-vingt cents), représenté par 609.093,34 (six cent neuf mille quatre-vingt-treize virgule trente quatre) parts sociales rachetables de classe M, 5.580 (cinq mille cinq cent quatre-vingt) parts sociales rachetables de classe R, 113.626,74 (cent treize mille six cent vingt six mille virgule soixante quatorze) parts sociales rachetables de classe T, et 9.521,40 (neuf mille cinq cent vingt et un virgule quarante) parts sociales de classe Y de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation LAC/2011/34425. Reçu soixante-quinze euros (75,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011111845/158.

(110128194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

EuroAccess, Société Anonyme.

Siège social: L-5864 Fentange, 8A, rue Armand Rausch.
R.C.S. Luxembourg B 93.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011113903/10.

(110130325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EuroAccess, Société Anonyme.

Siège social: L-5864 Fentange, 8A, rue Armand Rausch.
R.C.S. Luxembourg B 93.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011113904/10.

(110130326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Chemnitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN CHEMNITZ S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113906/13.

(110130143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Hanover Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 130.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN HANOVER S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113907/13.

(110130142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

TSM Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 152.398.

1) Il est porté à la connaissance de tous que la modification suivante à été apportée :

- le prénom du gérant à été corrigé: Keimpe Reitsma

2) Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la société tenue en date du 20 juillet 2011:

- renouvellement des mandats de gérance de Christian Tailleur, Keimpe Reitsma, Danielle Buche, Catia Campos, James Body et Sofia Silva avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg avec effet au 9 avril 2011 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011114159/18.

(110130824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Holdco Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN HOLDCO S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113908/13.

(110130144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tyche Business Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.651.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 1^{er} juin 2011

1. Les mandats d'administrateur de Messieurs Johan PRIEM (né à Izegem (B), le 08/09/1965, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale), Bernard BOSQUEE (né à Bastogne (B), le 26/01/1964, demeurant à L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt Verte) et Filip Van de Velde (né à Gand (B), le 16/06/1967 demeurant à B-9070 Destelbergen, Kouterstraat, 81) et de Madame Katia Priem (née à Izegem, le 03/01/1970, demeurant à B-9070 Destelbergen, Kouterstraat, 81) sont renouvelés pour une période de six ans.

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Johan PRIEM (né à Izegem (B), le 08/09/1965, demeurant à L-5240 Sandweiler, 2, rue Principale) est renouvelé pour une période de six ans.

3. Monsieur Joeri STEEMAN, expert comptable, né à Wilrijk (B), le 11/06/1966, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu, est nommé au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans en remplacement de la société EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES ET INDUSTRIELLES (en abrégé Parfinindus S.à r.l.), dont le mandat est arrivé à échéance.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Johan PRIEM / Bernard BOSQUEE
Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2011119696/24.

(110136569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

EAVF BEN Meckenheimt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN MECKENHEIMT S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire*

Référence de publication: 2011113909/13.

(110130145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Merkstein Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN MERKSTEIN S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire*

Référence de publication: 2011113910/13.

(110130149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Muehlheim Kaerlich Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour EAVF BEN MUEHLHEIM KAERLICH S.à r.l.
SGG S.A.
Signatures
Mandataire*

Référence de publication: 2011113911/13.

(110130148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 69.309.

L'adresse du commissaire aux comptes AUDIEX S.A. est dorénavant la suivante:
9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011113930/11.

(110130593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

ECF London Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 156.742.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011113917/11.

(110130233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Luxco 136 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Lors du transfert de parts en date du 1^{er} août 2011, TMF Management Luxembourg S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a transféré la totalité de ses 500 parts sociales à la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Dès lors, TMF CORPORATE SERVICES S.A., devient l'associé unique et détient la totalité des 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2011114011/17.

(110130544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011113918/10.

(110130704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Neumunster Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN MEUMUNSTER S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113912/13.

(110130230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Saarbruecken 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN SAARBRUECKEN 2 S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113913/13.

(110130147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Hattrick Lux No. 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 320.200,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 100.324.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 27 juillet 2011

En date du 27 juillet 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Frank Gordon BITTER, né le 3 février 1943 à Kingston, Jamaïque, ayant comme adresse professionnelle: 3100, West Ray Road, Suite 301, 85226 Chandler, Arizona, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Raymond P. SHARPE
- Monsieur Frank Gordon BITTER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Hattrick Lux No. 3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011114654/20.

(110131176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

AZ-Medical S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 162.747.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

United International Management (Malta) Limited, une limited company régie par les lois de Malte, établie et ayant son siège social à Floriana FRN1131, 2, Antonio Agius Street, Malte, immatriculée au Registre des Sociétés de Malte sous le numéro C 46947,

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrument, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AZ-MEDICAL S.A.» (ci-après la «Société»), laquelle sera régie par les dispositions légales y afférentes, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente et la représentation de matériel de premier secours, de produits et d'appareils pour laboratoires, hôpitaux et cabinets médicaux, d'instruments et d'appareils de chirurgie, de mobilier et d'accessoires pour cabinets médicaux, hôpitaux, institutions de soins et pour soins à domicile, commerce de gros de produits parapharmaceutiques ainsi que toutes activités d'intermédiaire et participations d'ordre commercial, et toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles, commerciales ou civiles se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement. Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

La Société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Leudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3^{ème} mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

L'actionnaire unique ou les actionnaires, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs administrateurs de Catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de Catégorie B.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à

servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à l'administrateur de catégorie B qui détient l'autorisation d'établissement en faveur de la Société, agissant individuellement.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B ou par la seule signature de toute personne à qui des pouvoirs de signatures seront donnés par le conseil d'administration.

Lorsque la Société dispose d'un administrateur unique, ce dernier engagera valablement la Société par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'intégralité des cinq cents (500) actions ont été souscrites par la société United International Management (Malta) Limited.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prémentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. Le siège social est fixé à L-3345 Leudelange, 15 rue Belle Vue.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

3. La société privée à responsabilité limitée «Alparcom S.p.r.l.», une société belge avec siège à 91 Avenue des Combattants, B-1340 Ottignies, inscrite au Tribunal de Commerce de Nivelles sous le numéro 0820.756.689, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Daniel Albert L. VANDER CAMMEN, consultant, né le 27 mars 1951 à Etterbeek (Belgique), domicilié à B-1640 Rhode-Saint-Genèse, avenue des Tilleuls 46, est nommé représentant permanent de l'administrateur unique mentionné ci-avant.

5. Est nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société «EURAUDIT S.à r.l.», avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42889.

6. Le mandat de l'administrateur et du commissaire prendront fin en l'an deux mille seize (2016).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34898. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011114512/224.

(110131200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

EAVF BEN Schoenebeck Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN SCHOENEBECK S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113914/13.

(110130146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EAVF BEN Uelzen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAVF BEN UELZEN S.à r.l.

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011113915/13.

(110130231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Kalmar Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 121.719.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 18 juillet 2011

1- L'assemblée prend acte de la démission des administrateurs ci-dessous, avec effet au 8 juillet 2011:

- Monsieur Bertrand KIRSZBAUM, administrateur de classe A
- Monsieur Jean-Marc PASCHE, administrateur de classe A

2- L'assemblée décide de nommer Monsieur Stéphane WARNIER en tant qu'administrateur de classe A de la société, à compter du 8 juillet 2011.

Le conseil d'administration se compose donc à compter de ce jour comme suit:

- Monsieur Stéphane Warnier, administrateur A
- Maître Michaël Dandois, administrateur B,
- Maître Antoine Meynial, administrateur B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011114679/19.

(110131858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.571.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ENGINEERING S.A.

Référence de publication: 2011113920/10.

(110130779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER), Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.258.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 juillet 2011 que:

1. Est réélue commissaire de la société, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

La société Réviconsult S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113922/15.

(110130320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Financière Ottre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 109.523.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE OTTRE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011113951/12.

(110130160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

**GFI Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TV Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of July,

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) TeamViewer Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1541031,

being the holder of seventy-seven million four hundred five thousand one hundred sixty-four (77,405,164) Class B preferred participating shares of the Company,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York on 26 July 2011.

2) GFI Software Holdings Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1604255,

being the holder of thirty-three million one hundred and seventy-three thousand six hundred and forty-two (33,173,642) Class A common shares of the Company,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, previously named, by virtue of a proxy, given in New York on 26 July 2011.

The said proxies, initialed “ne varietur” by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of TV Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register section B under number 147.127, incorporated pursuant to a notarial deed on 10 June 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on 5 August 2009 (the “Company”). The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 15 July 2011, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to change the name of the Company into “GFI Software S.à r.l.”.

2. Decision to amend article two of the articles of incorporation of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “GFI Software S.à r.l.”.”

3. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolution:

First Resolution

The general meeting of shareholders decides to change the name of the Company into “GFI Software S.à r.l.”.

Second Resolution

As a consequence, the general meeting of shareholders decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 2.** The Company's name is “GFI Software S.à r.l.”.”

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) TeamViewer Holdings Ltd., une limited company constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1541031,

étant le détenteur de soixante dix-sept millions quatre cent cinq mille cent soixante-quatre (77.405.164) parts sociales préférentielles de classe B de la Société,

Ici représenté par Madame Sonia Gabriele, avocat à la Cour, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 26 juillet 2011.

2) GFI Software Holdings Ltd., une limited company constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3140, Road Town, Tortola, VG 1110, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1604255,

étant le détenteur de trente-trois millions cent soixante-treize mille six cent quarante-deux (33.173.642) parts sociales ordinaire de classe A de la Société,

Ici représenté par Madame Sonia Gabriele, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 26 juillet 2011.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont tous les associés de TV Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 147.127, constituée suivant un acte notarié en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1507 en date du 5 août 2009 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 15 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations.

Les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social de la société ayant renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale est valablement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de changer le nom de la Société en «GFI Software S.à r.l.».
2. Décision de modifier l'article 2 des statuts de la Société, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:
« **Art. 2.** Le nom de la Société est «GFI Software S.à r.l.»».
3. Divers.

L'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de changer le nom de la Société en «GFI Software S.à r.l.».

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le nom de la Société est «GFI Software S.à r.l.»».

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, et demeure, le mandataire desdites comparantes a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 3 août 2011. Relation: EAC/2011/10515. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114160/103.

(110130580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Mirado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 83.843.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 juin 2011

- L'Assemblée décide que la (les) personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes est la société Ernst & Young S.A. 7, Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2012.

- L'Assemblée accepte la démission de Madame Katja Von Raven de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2011114029/16.

(110130643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

EUROpean Institute of the CERvix S.A. (en abrégé EURICER), Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.258.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011113923/10.

(110130321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Taurus Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.569.

—
L'an deux mille onze, le sept juillet.

Par-devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Taurus Company S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se trouve au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.569 (ci-après la «Société Absorbée»), constituée en date du 3 mars 2005 par acte reçu devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 673 du 8 juillet 2005, dont les statuts ont été modifiées en dernier lieu par un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 avril 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, mise en liquidation en date du 23 mai 2008, suivant acte dressé par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C le 27 juin 2008, sous le numéro 1589.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de M. Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, qui désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT-VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation et/ou ratification des résolutions du liquidateur prescrit par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre la société et TAURUS PRIMA S.A., société ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (l'absorbante).

2. Approbation du projet de fusion arrêté en date du 3 mai 2011.
3. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.
4. Décision de réaliser la fusion par absorption de la société par la société TAURUS PRIMA S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion.

5. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver et/ou ratifier les résolutions du liquidateur prescrit par l'article 265 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales en vue de la fusion entre la société et TAURUS PRIMA S.A., société ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (l'absorbante).

Deuxième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE d'approuver le projet de fusion arrêté en date du 3 mai 2011.

Troisième résolution

L'assemblée générale CONSTATE l'accomplissement des formalités prescrites par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée générale DÉCIDE de réaliser la fusion par absorption de la société par la société TAURUS PRIMA S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la Loi l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbante et des projets communs de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.100,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Cristiana SCHMIT-VALENT, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 juillet 2011. Relation GRE/2011/2628. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 août 2011.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2011114306/74.

(110129710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.012.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

In the year two thousand and eleven, on twenty-sixth July.

Before us Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange, in replacement of her prevented colleague Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Solvay Finance (Luxembourg) S.A. a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of four hundred million thirty-one thousand two hundred fifty euro (EUR 400.031.250,-) with registered office at 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 39.650 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July, 8th, 2011.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Solvay Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three hundred million twelve thousand five hundred euro (EUR 300.012,500.-), with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on June, 10th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 823 of August, 11th, 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101,280 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed received by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, on November 26th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 284 of February 11th, 2011.

The sole shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To change the registered office from its current address to 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect this change.

2 To amend article 12 of the articles of incorporation of the Company.

3 Miscellaneous.

Has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the registered office from its current address to 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen and to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the Municipality of Capellen. The registered office may be transferred to any other place within the City of Capellen by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s)."

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend article 12 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. The notice is not required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred Euro (EUR 900,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together, with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Solvay Finance (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de quatre cent millions trente-et-un mille deux cent cinquante euros (EUR 400.031.250,-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 39.650 (l’«associée unique»),

représentée aux fins des présentes par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 8 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeura annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L’associée unique a requis le notaire instrumentant d’acter que l’Associé est le seul et unique associé de Solvay Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de trois cent millions douze mille cinq cent euros (EUR 300.012.500,-), dont le siège social est au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER,

notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 823 du 11 août 2004 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 101.280 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 284, en date du 11 février 2011.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Transfert du siège social de son adresse actuelle au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, et modification de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

2 Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

3 Divers.

A requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de son adresse actuelle au 36, Parc d'activités de Capellen, L-8308 Capellen, et de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Capellen. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Capellen par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS; M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2011. Relation: LAC/2011/35159. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113424/186.

(110129993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Realgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 120.684.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue le 15 Juin 2011 à 12.00 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de siège social de la société VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., administrateur de la société, du 8, rue Dicks, au 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

5- L'assemblée générale confirme et renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

* VENTURE & CAPITAL MANAGEMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 77.592, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

* M. Albertini Giampaolo, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Administrateur-délégué:

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- Commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée qui se qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011117419/25.

(110133864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Fennel Acquisition (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.004.

—
Par résolutions signées en date du 15 juillet 2011 les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Fanny Him, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011113933/15.

(110130910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Arelux UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.550.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at rue Principale 64, L-5367, Schuttrange (Luxembourg), registered in the Company and Trade Register of Luxembourg under the number RCS B153 267

here represented by Mr Alexandre Simon, private employee, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 26th day of July, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may render investment services to companies belonging to the same group as the Company, as permitted by the exemption stated in the amended law of 5 April 1993 on the financial sector and may carry out any other consultancy and management services as economic advisor to its parent company.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ARELUX UK S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not

validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document. 10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Managers of Class A:

1. Mr Emmanuel Mougeolle, private employee, born in Epinal, France, on July 3, 1977, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Mrs Geraldine Schmit, private employee, born in Messancy, Belgium, on November 12, 1969, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll, L-18 82 Luxembourg.

Managers of Class B

3. Mr Gert Walter Dina Triest, born in Bornem (Belgium) on November 16, 1973, residing at Nationalestraat 10, B-2000 Antwerpen, Belgium
4. Mr Arnaud Jean Talabardon, born in Paris (France) on December 11, 1966, residing at Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Switzerland

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

- 2) The address of the corporation is fixed at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.26 7,

ici représentée par Monsieur Alexandre Simon employé privé, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 26 juillet 2011. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut rendre des services d'investissement à des sociétés appartenant au même groupe que la Société, dans la mesure permise par l'exemption énoncée dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier et peut rendre à sa société mère tout autre conseil et service de gestion en tant que conseiller économique.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "ARELUX UK S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé. La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition

de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

14.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

14.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier. (iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS(12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

1. Monsieur Emmanuel Mougeolle, employé privé, né à Epinal, France le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. Madame Geraldine Schmit, employée privée, née à Messancy, Belgique, le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-18 82 Luxembourg.

Gérants de Classe B:

3. Mr Gert Walter Dina Triest, né à Bornem (Belgique) le 16 novembre, 1973, demeurant Nationalestraat 10, B-2000 Antwerpen, Belgique
4. Mr Arnaud Jean Talabardon, né à Paris (France) le 11 Décembre, 1966, demeurant Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Switzerland

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

- 2) L'adresse de la Société est fixée à 5 rue Guillaume Kroll, L-18 82 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIMON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34552. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109862/433.

(110125839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêchée, laquelle dernière nommée restera dépositaire du présent acte,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Arendt Services S.A.", une société anonyme ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145.917 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, prénommée, en date du 1 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 992 du 12 mai 2009.

L'assemblée générale est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Franck Deconinck, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Charlotte Junck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Juliette Marcerou, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet de prêter des services en tant que domiciliataire de sociétés conformément aux dispositions de l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi Bancaire"). Conformément aux dispositions de la Loi Bancaire, la Société pourra également prêter des services de constitution et de gestion de sociétés tels que définis à l'article 28-10 de la Loi Bancaire. La Société pourra également prêter tous services administratifs, de secrétariat général, de comptabilité et de conseil économique.

Dans les limites prévues par la Loi Bancaire, la Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, La Société pourra détenir ces actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions trente-cinq mille euros (EUR 2.035.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000) par l'émission de vingt mille trois cent cinquante (20.350) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

3) Souscription et libération.

4) Modification de l'article 5.1.1 des statuts de la Société comme suit:

" **5.1.1.** La Société a un capital social émis de deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000), représenté par vingt et un mille six cents (21.600) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée générale, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibérée, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société pour permettre à la Société d'exercer des activités de domiciliaire de sociétés conformément à l'article 28-9 de la Loi Bancaire incluant des services de constitution et de gestion de sociétés tels que définis à l'article 28-10 de la Loi Bancaire.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:"

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de prêter des services en tant que domiciliaire de sociétés conformément aux dispositions de l'article 28-9 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi Bancaire"). Conformément aux dispositions de la Loi Bancaire, la Société pourra également prêter des services de constitution et de gestion de sociétés tels que définis à l'article 28-10 de la Loi Bancaire. La Société pourra également prêter tous services administratifs, de secrétariat général, de comptabilité et de conseil économique.

Dans les limites prévues par la Loi Bancaire, la Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra détenir ces actifs pour son propre compte ou à titre fiduciaire pour le compte d'un tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions trente-cinq mille euros (EUR 2.035.000) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000) par l'émission de vingt mille trois cent cinquante (20.350) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Souscription et Paiement

Les vingt mille trois cent cinquante (20.350) nouvelles actions sont souscrites par les actionnaires actuels de la Société comme suit:

- quatre mille soixante-dix (4.070) nouvelles actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Paul Mousel, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, pour un prix total de quatre cent sept mille euros (EUR 407.000), intégralement affectés au capital social;

- quatre mille soixante-dix (4.070) nouvelles actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Guy Harles, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, pour un prix total de quatre cent sept mille euros (EUR 407.000), intégralement affectés au capital social;

- quatre mille soixante-dix (4.070) nouvelles actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Claude Kremer, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, pour un prix total de quatre cent sept mille euros (EUR 407.000) intégralement affectés au capital social;

- quatre mille soixante-dix (4.070) nouvelles actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Philippe Dupont, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, pour un prix total de quatre cent sept mille euros (EUR 407.000), intégralement affectés au capital social;

- quatre mille soixante-dix (4.070) nouvelles actions de la Société ont été souscrites par Monsieur Claude Niedner, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 14 rue Erasme, L-2082 Luxembourg, pour un prix total de quatre cent sept mille euros (EUR 407.000), intégralement affectés au capital social;

tous ici représentés par Monsieur Franck Deconinck, prénommé,

en vertu de cinq procurations sous seing privé données en date des 24, 25 et 27 juin 2011 et qui resteront attachées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Toutes les nouvelles actions sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux millions trente-cinq mille euros (EUR 2.035.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.1.** La Société a un capital social émis de deux millions cent soixante mille euros (EUR 2.160.000), représenté par vingt et un mille six cents (21.600) actions ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de trois mille deux cents (EUR 3.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DECONINCK, C. JUNCK, J. MARCEROU et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011 LAC/2011 /33377. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011113599/120.

(110129992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2011.

Europe 94 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 49.994.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113924/10.

(110131168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

European Foods Company, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 72.548.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113925/9.

(110130389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Villar Horesca Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.398.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de constitution reçu par Maître Jean SECKLER, en date du 2 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2416 du 10 novembre 2010, que l'associé unique Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou), le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale, a apporté l'entière des cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée VILLAR HORESCA MARKETING S. à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 96.398, à la société à responsabilité limitée Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg (RCS Luxembourg B 155.814).

En date du 30 mai 2010, la société à responsabilité limitée Compagnie des Artisans Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg (RCS Luxembourg B 155.814) a cédé les des cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée VILLAR HORESCA MARKETING S. à r.l., avec siège social à L-2560 Luxembourg, 44, rue de Strasbourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à

Luxembourg section B numéro 96.398 à Monsieur Jorge VILLAR VARGAS, gestionnaire d'entreprises, né à Apurimac (Pérou), le 11 janvier 1964, demeurant à L-5366 Munsbach, 186, rue Principale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114894/23.

(110131769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Mecca World Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 162.735.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1. «CFKII S.A.», une société de droit suisse, établie et ayant son siège social au 4 rue de Rive, 1204 Genève (Suisse), représentée aux fins des présentes par Monsieur Gabriel BUGALA, ingénieur, demeurant au 4 rue de l'Abbaye, F-57535 Marange-Silvange,

agissant en sa qualité d'administrateur, avec pouvoir d'engager la prédite société par sa signature individuelle;

2. Monsieur Gabriel BUGALA, préqualifié, agissant en son nom personnel;

3. Monsieur Mohamed GHAUCHA, directeur commercial, demeurant au 7 Kerkhoflei, B-2861, O.L.V-Waver, Belgique;

4. «NOTI POTI S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

représentée par Maître Mike ERNIQUIN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de «MECCA WORLD GROUP S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit de Luxembourg-Ville par simple décision du Conseil d'Administration.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation et l'exportation, la distribution, la commercialisation tant au Luxembourg qu'à l'étranger des produits de la marque, notamment les boissons, et également tous matériels et accessoires afférents à ces commercialisations et distributions.

En vue de l'exécution de son objet social, la société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières et immobilières, financières, commerciales et industrielles ainsi que toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, y compris commerce, succursales, équipements industriels, location de propriétés immobilières et mobilières ayant également trait à des prêts financiers, accorder et obtenir la licence d'une marque, acquérir et vendre tous droits relatifs à une marque ou un portefeuille de marques; accorder des garanties réelles et personnelles, également en faveur de tierces personnes; acquérir des actions et des participations dans d'autres sociétés, consortiums, entreprises et firmes ayant le même objet social établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ou ayant un objet social similaire ou en relation avec l'objet social de la société et toujours en conformité avec les dispositions et règlements applicables, y compris la présence d'intermédiaires autorisés en cas de participation avec des actions au porteur ou non-registrées.

Dans l'intérêt du prédit objet social, la société peut acquérir moyennant prise de participations, sous quelque forme que ce soit, souscrire ainsi qu'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par mille (1'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration devra choisir parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 9. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 13. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'Assemblée Générale annuelle se réunit à Luxembourg, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 16. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice annuel net est affecté à concurrence de cinq (5) pour cent à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix (10) pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société «CFKII S.A.», prénommée, trois cent quatre-vingt-dix actions	390
2) Monsieur Gabriel BUGALA, prénommé, quatre cent quatre-vingt-dix actions	490
3) Monsieur Mohamed GHAUCHA, prénommé, cinquante actions	50
4) La société «NOTI POTI S.A.», prénommée, soixante-dix actions	70
TOTAL: MILLE ACTIONS	1'000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1.- Monsieur Mohamed GHAUCHA, directeur commercial, demeurant au 7 Kerkhoflei, B-2861, O.L.V-Waver, Belgique;

2.- Monsieur Gabriel BUGALA, ingénieur, né à Woippy (France), le 16 octobre 1966, demeurant au 4 rue de l'Abbaye, F-57535 Marange-Silvange;

3.- Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de société, né à Charleville (France), le 21 mai 1950, demeurant au 5, rue d'Arlon, L-7412 Bour.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société «PKF ABAX TRUST S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social au 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 80 524).

Troisième résolution

L'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Gabriel BUGALA, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

Cinquième résolution

L'adresse de la société est fixée au 10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BUGALA, M. GHAUCHA, M. ERNIQUIN, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10130. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011114033/179.

(110130675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

European Logistics Feeder S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.820.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011113927/10.

(110130615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Eurowind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROWIND S.A.

Référence de publication: 2011113928/10.

(110130859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

F.I.S. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 69.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113929/9.

(110130578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Crescolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 123.082.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 Juin 2011

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'Assemblée Générale renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Louis de Halleux, administrateur de sociétés, né le 20 novembre 1964 à Uccle, demeurant à B-1325 Chaumont-Gistoux, 17, Chemin du Fonds des Goffes;
- SPRL Louis de Halleux, ayant son siège social à B-1325 Chaumont-Gistoux, 17, Chemin du Fonds des Goffes;
- Monsieur Henri Legrand, administrateur de sociétés, né le 3 juillet 1963 à Namur, demeurant à B-1170 Watermael-Boitsfort, 114, rue Leopold Wiener;
- SPRL Henri Legrand, ayant son siège social à B-1170 Watermael-Boitsfort, 114, rue Leopold Wiener.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

2. L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société Compagnie Européenne de Révision Sàrl dont le siège social est situé à 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

Le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommés viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011117543/25.

(110134910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Joining Hands International Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 105.624.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Peihua Zhu, manager, born in Zhejiang (China) on July, 16, 1959, residing at L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen,
2. Ms. Yi Zhang, manager, born in Shanghai (China) on May, 15, 1970, residing at L-8281 Kehlen, 10, rue des Juifs.

The appearing parties declare - that they are the sole actual shareholders of JOINING HANDS INTERNATIONAL CO., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.624 incorporated by a deed of the undersigned notary, on January 14th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 415, on 4th May, 2005. The articles of incorporation were amended by a deed of the undersigned notary on April 6th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1026 on May 18th, 2009;

- that the actual sole shareholders have taken the following resolutions

First resolution

The sole shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty seven thousand five hundred euros (87,500.- Eur) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- Eur)

to one hundred thousand euros (100,000.- Eur) without issuance of new shares by increasing the par value of each share by eight hundred seventy five euros (875.- Eur) to bring it from hundred twenty five euros (125.- Eur) to one thousand euro (1,000.- Eur) per share.

Payment

The sole actual shareholders declare to fully pay up this capital increase by contribution in cash of a total amount of eighty seven thousand five hundred euros (87,500.- Eur).

The total amount of eighty seven thousand five hundred euros (87,500.- Eur) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The sole actual shareholders resolve to amend article 6 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euros (100,000.- Eur) represented by one hundred (100) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- Eur) each."

Nothing else being on the agenda, the session is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euros (1,200.-EUR)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Peihua Zhu, gérant de société, né à Zhejiang (Chine) le 16 juillet 1959, demeurant à L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen,
2. Madame Yi Zhang, gérante de société, née à Shangai (Chine) le 15 mai 1970, demeurant à L-8281 Kehlen, 10, rue des Juifs.

Les comparants, préqualifiés, déclarent -qu'ils sont les associés uniques de JOINING HANDS INTERNATIONAL CO., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Principale, L-5465 Waldbredimus, 5, rue Principale, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.624, constituée par acte du notaire soussigné, le 14 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 415 du 4 mai 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 6 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1026 du 18 mai 2009;

- qu'ils ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes

Première résolution

Les associés actuels décident d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 87.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) à cent mille euro (EUR 100.000,-) sans émission de parts nouvelles, par augmentation de la valeur nominale des parts sociales d'un montant de huit cent soixante-quinze euro (875.- Eur) pour le porter de cent-vingt cinq euros (125.- Eur) à mille euros (1.000.- Eur).

Souscription / Paiement

Les associés actuels déclarent libérer entièrement cette augmentation de capital par des versements en espèces d'un montant de quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 87.500,-).

Le montant total de quatre-vingt sept mille cinq cent euro (EUR 87.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Les associés actuels décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000- EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la session est clôturée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200 - Eur)

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Zhu, Y. Zhang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115341/94.

(110132035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Firebird Mongolia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011113935/14.

(110130354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Lorecar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 145.496.

L'an deux mille onze,

le quinze juin.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

est apparu:

«CATON Holdings Ltd», une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Woodbourne Hall (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur de société, demeurant au Luxembourg,

dument autorisé en vertu d'une procuration lui donnée le 15 juin 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé») de la société «LORECAR S.A.», une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 822 du 16 avril 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-145 496 (la «Société»).

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné en date du 30 septembre 2010, lequel acte de modifications des statuts fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2515 du 19 novembre 2010, page 120 703.

La partie comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Création et instauration dans les statuts de la Société d'un capital autorisé à concurrence d'un montant de TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATSUNIS (38'000'111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions nominatives d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) chacune. Dans le cadre de ce capital autorisé, le conseil d'administration sera autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligation au porteur ou autre et sera de même autorisé à augmenter le capital en une ou plusieurs fois à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans, prenant fin le 14 juin 2016, avec maintien aux actionnaires antérieurs d'un droit préférentiel de souscription des nouvelles actions à émettre, dans le cadre de capital autorisé.

2.- Modification de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'instauration du capital autorisé ci-avant décidée.

L'Associé, agissant en sa susdite qualité, a ensuite requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de créer et d'instaurer dans les statuts de la Société un capital autorisé à hauteur de TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (38'000'111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions nominatives ayant toutes une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) et de respecter et de maintenir aux actionnaires antérieurs le droit préférentiel de souscription des actions nouvelles à émettre leur réservé, lors de chaque augmentation de capital dans le cadre de ce capital autorisé présentement instauré.

L'Associé autorise à la même occasion le conseil d'administration en outre à émettre des emprunts obligataires convertibles dans le cadre de ce capital autorisé.

Cette autorisation est valable pour un période de cinq ans expirant le 14 juin 2016 et est renouvelable pour une nouvelle période de cinq (ans).

Deuxième résolution

Afin de refléter l'instauration du capital autorisé ci-avant intervenue, l'Associé DECIDE de modifier l'article CINQ (5) en son intégralité. L'Associé DECIDE de donner à cet article CINQ (5) des statuts de la Société, la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social souscrit est fixé à DOUZE MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE SOIXANTE-SEIZE DOLLARS DES ETATS-UNIS (12'682'076.-USD), représenté par quatre-vingt-quatorze mille six cents (94'600) actions d'une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD) par action, chacune entièrement libérée.

Les actions sont et resteront obligatoirement toutes nominatives.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de TRENTE-HUIT MILLIONS CENT ONZE virgule TRENTE-SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (38'000'111,36 USD) qui sera représenté par deux cent quatre-vingt-trois mille quatre cent cinquante-six (283'456) actions nominatives, ayant toutes une valeur nominale de CENT TRENTE-QUATRE virgule ZERO SIX DOLLARS DES ETATS-UNIS (134,06 USD).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

En outre le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, prenant fin le 14 juin 2016 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion

d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions, avec maintien aux actionnaires antérieurs d'un droit préférentiel de souscription des actions nouvelles à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

La société pourra racheter ses propres actions en se conformation aux termes et conditions prévus par la loi.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. L. ANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 juin 2011. Relation: EAC/2011/7929. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011114715/95.

(110131252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Five Stars Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 140.626.

Les comptes annuels au 21 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011113937/9.

(110131114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.187.

In the year two thousand and eleven, on the third of August.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162079,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, having his professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 25, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of "Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l." (the Company) with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162187, incorporated by a deed of the undersigned notary, of July 6, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and which bylaws have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million Euro (EUR 1.000.000,00), by creation and issuance of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred (987.500) new shares of one Euro (EUR 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), by contribution in kind in the total amount of nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 987.500,00), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., prenamed, towards the Company (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of August 3, 2011 of the Company, certified "true and correct" by its management;
- a contribution declaration of Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., prenamed, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 25, 2011, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by one million (1.000.000,00) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.”

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand three hundred (EUR 2.300,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante en vertu des lois du Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 162079,

ici représentée par M. Richard Fauvel, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer Sanctuary S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162187, constituée suivant acte du notaire soussigné, reçu en date du 6 juillet 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500) à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (987.500) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., susnommée, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00), par apport en nature d'un montant total de neuf cent quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 987.500,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., susnommée, à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 3 août 2011 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., susnommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., susnommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., susnommée, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 25 juillet 2011, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million d'Euro (EUR 1.000.000,00), représenté par un million (1.000.000,00) de parts sociales d'une valeur nominale de d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille trois cents Euro (EUR 2.300,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 août 2011. Relation: EAC/2011/10758. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011114142/138.

(110130392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

I Nigri Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 127, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 127.795.

Il résulte d'une cession de parts sous seing privée du 01.08.2011 de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "I NIGRI S.à.r.l.", avec siège social à L-4440 Soleuvre, 127, rue d'Esch, RC Luxembourg B 127.795, constituée suivant acte, reçu par le notaire Maître d'HUART, de résidence à Pétange, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1541 du 24 juillet 2007, que les parts sociales sont à présent réparties come suit:

Monsieur Vincenzo NIGRO	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Fait et passé à Soleuvre, au siège social, en date du 02.08.2011. Pasquale NIGRO.

Référence de publication: 2011113975/15.

(110130872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

Hëllef fir d'Kanner vu Fortaleza Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5698 Welfrange, 6, Sangewee.

R.C.S. Luxembourg F 8.827.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

- 1.- Roland HERZOG, maître-plafonneur, né à Schiffange le 17 décembre 1961, époux de Rita de Cassia FARIAS CONÇALVES, demeurant à L-5698 Welfrange, 6, Saangewee, de nationalité luxembourgeoise;
- 2.- Cassia FARIAS CONÇALVES, sans état, née à Acarau/Ceara (Brésil) le 13 juin 1975, épouse de Roland HERZOG, demeurant à L-5698 Welfrange, 6, Saangewee, de nationalité brésilienne;
- 3.- François KERSCHENMEYER, ingénieur industriel en génie civil, né à Pétange le 13 juin 1962, époux de Christiane LURQUIN, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 23, rue des Romains, de nationalité luxembourgeoise.

Les comparants prient le notaire de dresser comme suit entre eux et tous ceux qui seront admis par la suite, les statuts d'une association sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "HËLLEF FIR D'KANNER VU FORTALEZA ASBL"

Son siège est à L-5698 Welfrange, 6, Sangewee, et peut être transféré à n'importe quel autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 2. L'association a pour but de remettre annuellement des dons à des enfants en détresse à Fortaleza au Brésil. Afin d'atteindre cet objectif, l'association se propose d'organiser, seule ou en collaboration avec d'autres partenaires, des manifestations publiques et d'oeuvre, dans un esprit de tolérance, pour le respect du pluralisme des idées et en toute indépendance vis-à-vis de toute autre organisation.

Art. 3. L'association est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute en tout temps.

Art. 4. L'association se compose de membre effectifs et de membres donateurs.

Art. 5. Peut devenir membre effectif toute personne s'engageant respecter les buts de l'association et à travailler à leur réalisation. Elle a seule le droit de vote à l'assemblée générale..

Les membres effectifs doivent payer une cotisation fixée par l'assemblée générale et ne pouvant être supérieure à cent (100;-) euros.

La perte de la qualité de membre effectif est prévue dans les cas suivants: démission de plein gré ou décès, exclusion pour cause de non-paiement de la cotisation fixée malgré deux (2) rappels par lettre recommandée à la Poste restés infructueux ou – après audition préalable du membre effectif fautif - exclusion pour non-respect des statuts.

Art. 6. Les membres effectifs se réunissent une fois par an en assemblée générale ordinaire sur convocation huit (8) à l'avance par simple lettre contenant également l'ordre du jour.

Art. 7. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Les résolutions sont prises à la majorité simple des membres effectifs présents sauf les cas où la loi ou les présents statuts, exigent des majorités spéciales.

Art. 8. L'association est dirigée par un conseil d'administration né pouvant être inférieur à trois (3) membres.

Art. 9. Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature du président accompagnée de celle du secrétaire ou du trésorier.

Art. 10. Le conseil d'administration est chargé de la gestion courante. Il convoque l'Assemblée Générale et rend annuellement compte de la gestion.

Art. 11. L'année sociale va du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Sauf le premier exercice qui commence aujourd'hui.

Art. 12. En cas de dissolution, l'actif de l'association sera viré à l'association sans but lucratif ALUPSE.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée par la suite.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie leur état civil sur base, de leur carte d'identité nationales et carte d'identité d'étranger respectives.

Signé: Herzog, Farias Gonçalves, Kerschenmeyer et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 30 mai 2011. Relation EAC/20.11/7138. Reçu douze euros 12.-

Le Receveur (signé): Thoma.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 11 AOÛT 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011116299/57.

(110132780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.462.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de l'actionnaire unique de la société Auréthom Sarl, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B118.462, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), du 2 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1934 du 13 juin 2006 et qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2807 du 22 décembre 2010 (la "Société").

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à Luxembourg sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée Générale Extraordinaire choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant:

1. Décision de création de plusieurs classes de parts et conversion des parts actuelles en parts ordinaires de Classe A;

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt sept mille deux cent cinquante euros (EUR 87.250) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) à un montant de un million trois cent quatre-vingt sept mille deux cent cinquante euros (EUR 1.387.250) par l'émission de

trois mille quatre cent quatre-vingt dix (3.490) parts rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, nommées ci-après les «Nouvelles Parts»;

3. Modifications corrélatives de l'article 8 des statuts de la Société;

4. Divers.

II. L'actionnaire unique, présent ou représenté, est renseigné sur une liste de présence, laquelle, signée par l'actionnaire unique ou par son mandataire et par les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La procuration de l'actionnaire représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III. La présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social actuel s'élève à un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) et est représenté par cinquante deux mille (52.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

L'Assemblée générale décide de créer deux Classes de parts différentes, une classe A de parts ordinaires et une Classe B de parts rachetables et décide de convertir les 52.000 parts sociales existantes en 52.000 parts ordinaires de classe A.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt sept mille deux cent cinquante euros (EUR 87.250) afin de le porter de son montant actuel de un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000) à un montant de un million trois cent quatre-vingt sept mille deux cent cinquante euros (EUR 1.387.250) par l'émission de trois mille quatre cent quatre-vingt dix (3.490) parts rachetables de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, nommées ci-après les «Nouvelles Parts».

Souscription et paiement

Les Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de vingt cinq euro (EUR 25) chacune ont été souscrites comme suit:

1. Mr Philippe Leclercq, ayant son adresse privée au 25, route de Capellen, L-8279 Holzem souscrit à mille sept cent quarante cinq (1.745) Nouvelles Parts émises en payant intégralement ces Nouvelles Parts par un apport en numéraire pour un montant total de quarante trois mille six cent vingt-cinq euros (43.625) qui sera intégralement alloué au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

2. Mr Stéphane Bourg, ayant son adresse privée au 14, op der Langheck, L-6833 Biwer souscrit à mille sept cent quarante cinq (1.745) Nouvelles Parts émises en payant intégralement ces Nouvelles Parts par un apport en numéraire pour un montant total de quarante trois mille six cent vingt-cinq euros (43.625) qui sera intégralement alloué au capital social.

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 8 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital - Parts sociales.** La Société a un capital de EUR 1.387.250 (un million trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante Euros) représenté par 55.490 (cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune.

Les 55.490 (cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts sociales se divisent en 52.000 (cinquante-deux mille) parts ordinaires de classe A et 3.490 (trois mille quatre cent quatre-vingt-dix) parts rachetables de classe B.

Les parts de la Société sont rachetables au sens de l'article 49-8 de la 101 du 10 aout 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales. Un tel rachat pourra se faire par décision de la gérance conformément à l'article 11 ci-dessous ou sur simple demande d'un associé.

L'associé qui souhaite demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts (Le «Demandeur de rachat») doit le notifier à la gérance. Celle-ci notifiera alors aux autres associés le souhait exprimé par le Demandeur de rachat. Cette notification doit s'effectuer dans les 5 jours à compter de la date de la notification faite par le Demandeur de rachat. Les autres associés disposeront d'un délai de 5 jours à compter du jour auquel cette notification leur aura été faite pour demander à leur tour le rachat de tout ou partie de leurs parts de la Société.

Dans l'hypothèse où les demandes de rachat ainsi formulées nécessiteraient pour être satisfaites une somme supérieure aux sommes distribuables de la Société, celle-ci procédera au rachat des parts ainsi offertes au prorata des différentes demandes de rachat exprimées et dans la limite des sommes distribuables de la Société.

Le prix auquel les parts seront rachetées sera exprimé par un chiffre obtenu en divisant au jour du rachat les actifs nets de la Société attribuables à la classe de parts concernée par le nombre total de parts de cette classe en circulation.

La portion des avoirs, respectivement des engagements de la Société qui sont attribuables à chaque classe de parts sera proportionnelle à la partie du capital de la Société représentée par les parts de la classe de parts concernée.

Les actifs nets en question seront évalués à leur valeur de marché au jour du rachat telle que déterminée de bonne foi par la gérance.

A la demande soit des associés concernés, soit de la Société, le prix de rachat pourra également être payé en nature.

Les parts rachetées seront comptabilisées à l'actif du bilan de la Société. Un montant égal à la valeur nominale de toutes les parts rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux associés. Tant que les parts rachetées seront détenues par la Société, tous les droits attachés à ces parts seront suspendus.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de son augmentation de capital sont évalués environ à mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25547. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011116398/106.

(110133579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**Commerz Funds Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Commerz Derivatives Funds Solutions S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 139.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011113851/11.

(110130837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.950.

RECTIFICATIF

Extrait

Une erreur s'était glissée dans l'extrait déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg en date du 22.10.2010 sous la référence L100161190.05.

Au lieu d'administrateur-directeur, la fonction de Mme Nicole Reinert doit être inscrite comme administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011113900/15.

(110130435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2011.
